



## CONTRAT DE FONDATION FAITE EN L'ÉGLISE DE FONTETTE LE 15 DÉCEMBRE 1695 PAR PIERRE MILLEY BOURGEOIS DE LA VILLE DE PARIS

AD Aube Greffe de Troyes 2E49-184

Comparurent honnête femme **Jeanne MILLEY veuve de Jean LOBRY** marchand demeurant à Fontette, au nom et comme **procuratrice de M**<sup>re</sup> **Pierre MILLEY** son frère, bourgeois de Paris y demeurant rue du Paon, paroisse Saint Etienne du Mont, par pouvoir sous seing privé du 6 juin dernier

et M<sup>re</sup> Jacque MOSNY prêtre curé de Fontette,

assisté de Thomas JACQUINET laboureur et Guillaume BAUDOUIN tixier de toile, procureurs marguilliers de la fabrique de l'église de Fontette

et les manants habitants et paroissiens de Fontette,

## François RENARD laboureur leur syndic assisté de messire Pierre de SAINCT REMY chevalier de Luce

Me Jean MOSNY Jean, Edme et Nicolas les DESTRE

Jean BELORGEOT l'ainé et le jeune Robert MOSNY
François DECESSE Henry DOUSSOT
Charles BAUDOUIN, praticiens François ROUSSEAU

François RUOTTE Estienne JOLY
Jean JACQUINET Nicolas PETIT
Nicolas RENARD Antoine DOYÉ

Nicolas GAY Jean BARBIER vignerons et manouvriers

Thomas BAUDOUIN
Nicolas JOLLY l'ainé
Thomas BELORGEOT
Nicolas JOLLY le jeune
Nicolas DOYÉ
Jean JOLLY
Rlaise CHARRONNIER
Riore DOYÉ

Blaise CHARBONNIER
Pierre DOYÉ
Edme GEOFFROY
Didier DOYÉ
Antoine DE LAYE
Jean BAUDOUIN tixiers

Jean MOSNY Simon ABON masson Henry BLUGET Nicolas DECESSE

Jean PRIGNEL laboureurs Bernard JOSSEL cercliers

François BROCARD chirurgien Jean POURIER et Quantin ROUSSELOT sergents

Jacque DURANT maréchalPierre DECESSEPierre BERTELOTBaptiste GAUCHÉ

David JASSIE Didier GAUCHÉ tonneliers
François DECESSE Jean SIMONNOT colleron

Jacque BAUDOUIN Jean DANGÉ

Edme GUILLEMOT Joachin DELORME cordonniers

Nicolas JACQUINET Pierre VOULQUIN

Estienne DOUSSOT Nicolas DECESSE cabaretiers
Edme ABRAHAM Nicolas PRIGNEL menuisier
Jean BAVOIS

les veuves Jean DECESSE, Nicolas THEVENIN, Jean MOSNY, Pierre JOLLY, Pierre GAY, Estienne DECESSE, Jean DANGIN, Jacque PRIGNEL, Henry MOSNY, Edme GAY, Jean GAUCHÉ, Nicolas MOSNY, Nicolas BAROIS, Pierre MOSNY, Pierre JOLLY et celle de Pierre CHARBONNIER

Poben Mosny, Rewy Dourson, Pean Bound From seven, Estame Poley, anicolus Petin, antoines Doyé, Pean Boundies, Vignerous, & man. Murles voudouin, Chones voelor, en Doudouin, ticiors, Educe Goustie pur res Doyé, Deder Doyé, Jean Voudouin, ticiors, I Sunon Octon monson, Micolus Decerber, vornoud Possel, Beaclieve f. Jean Pourier Dunison, Micolus Decerber, vornoud Possel, Beaclieve f. Jean Pourier Decention & Pour feet, Peroce, Decester, vouphith Gourelle Deder Gour fres, tonneliurs, 1. Jean Sinamon Gollevon, Jean Danger

Toutes les parties sont d'accord sur ce qui suit :

Ledit sieur MILLEY désire contribuer à l'augmentation du revenu de l'église de Fontette où il a été baptisé par « une fondation de prières pour la gloire de Dieu, le salut de son âme, de celles de sa famille, de ses parents, de ses ancêtres, de ses amis et bienfaiteurs et généralement de tous les chrétiens morts et vivants, et pour l'édification des paroissiens qui y assisteront ».







Il faudra dire les prières suivantes :

- quatre saluts, le premier au jour de Pâques, le deuxième au jour de Pentecôte, le troisième le jour de Toussaint, le quatrième le jour de Noël.
- quatre messes hautes des trépassés et un Libera à la fin de chacune, les premiers jours ouvrables après les fêtes de la Circoncision, de la Nativité, de Saint Jean Baptiste, Saint Pierre, Saint Paul vingt neuf juin et celle de la Toussaint.
- six messes basses pendant la dernière quinzaine du mois d'octobre tous les ans et à perpétuité

Ces services seront annoncés par le curé aux prônes des messes dominicales qui les précèderont. L'annonce des quatre messes hautes sera faite au son des cloches la veille au matin de leur célébration. (nb : les messes hautes sont les messes chantées ou messes solennelles, dans les messes basses, les prières sont dites)

Pour ces services le sieur MILLEY donnera à la fabrique **500 livres** qui produiront tous les ans perpétuellement 25 livres de rente sur lesquelles, 8 livres seront prélevées pour rétribution du curé, 30 sols pour le maître d'école, s'il y en a un, par défaut au sonneur et chantre, les 15 livres 10 sols restants iront à la fabrique pour ses ornements, luminaires, œuvres.

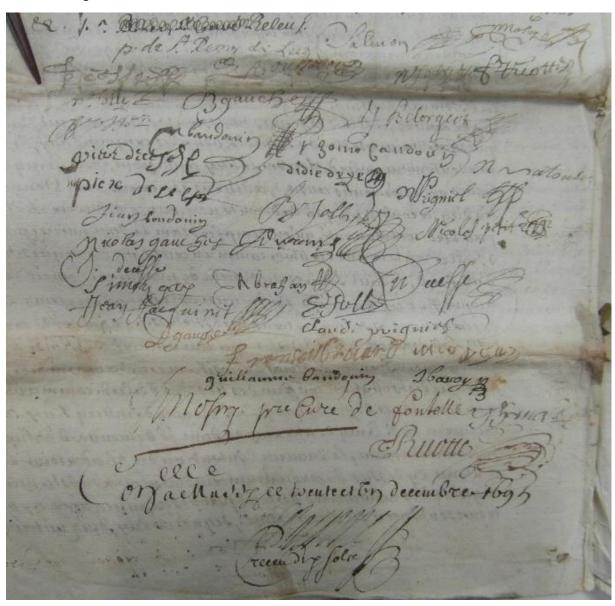
Cette fondation devra être insérée dans le registre des mortuaires de la paroisse. Et pour plus de notoriété, on déposera un épitaphe dans l'église.

La somme a été payée par la dite LOBRY en louis d'or et autres monnaies et 16 livres aux marguilliers pour leur service sur lesquelles ils paieront le curé, le maître d'école. Le reste servira aux décorations de l'église.

Les syndic et les habitants ont reçu les 500 livres et s'engagent en échange à payer perpétuellement la rente de 25 livres aux marguilliers en fonction. Pour garantir le contrat les habitants hypothèquent 400 arpents de bois communaux situés au finage de Fontette.

Ils emploieront les 500 livres « a leurs affaires pressantes, dans la misere presque universelle ou sont les peuples aujourd huy ».

Suivent les signatures.



sources : encyclopédie d'Alembert enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v10-308-0/ https://assoamis.pagesperso-orange.fr/registre\_de\_fabrique/fabrique.htm

wikipedia

rédaction : Véronique FREMIET MATTEI

Connue sous le nom de Jeanne de la Motte-Valois et pour l'affaire du *Collier de la Reine*, Jeanne nait à Fontette le 22 juillet 1756, fille de Jacques de Luce de Saint-Rémy (1717-1762), (descendant d'Henri de Saint-Rémy, bâtard royal d'Henri II et de sa maîtresse Nicole de Savigny, dame de Fontette), et de Marie Jossel (ca 1735-1783).

Jeanno du baj stine mariag Distrius de Tamo
Plumy league a so mais gaple mis le vinge day
juille mid Sup rent eniquente Sip, a sto boytent
lesings trais Such I so reistand for may fure'
Southigh's a a betrand du pers a way fure'
parais from Hougein murchand aligned; and
of pour maraine from Monard fund at
ticles Locked lib of the along the
dependent of more delaits and Surveil
Signed as anguis is not speller Suisand lesses
rature opprovere of Morevicato pure
Jemomy of Morevicato pure

C'est une famille marquée par la déchéance et la misère. Le père, écuyer, vit d'expédients et de braconnage et la mère a une vie plutôt dissolue.

Jeanne a un frère Jacques (1751-1785) et deux sœurs dont Marie-Anne (1757-1786) et Marguerite Anne (1759-1775) qui décède très tôt. Les trois enfants auraient été tirés de leur situation misérable par le comte BEUGNOT de Bar-sur-Aube et l'abbé de Langres et la marquise de Boulainvilliers.

Celle-ci permet au jeune Jacques d'entrer dans une école d'officier et d'obtenir une bourse, de faire admettre les deux filles au pensionnat de Passy puis au couvent de Longchamp.

Néanmoins, elles repartent à Bar-sur-Aube, recueillies par la famille de Surnomt. Jacques meurt en service à Port-Louis (Ile-Maurice) en 1785 et Marie-Anne en 1786.

En 1780, Jeanne épouse Nicolas de la Motte dit d'Arsonval (1755-1831), neveu de M. de Surmont, membre d'une famille de petite noblesse champenoise peu fortunée.

Jeanne accouche de jumeaux six mois après le mariage; un doute existe quant à la paternité du mari. M. de la Motte part en garnison dans l'est de la France où Jeanne fait de nombreuses conquêtes parmi les plus hauts gradés et sous-officiers.

Les époux prennent les titres de comte et comtesse de La Motte-Valois par usurpation de titulature nobiliaire.

Nous retrouvons le couple à Paris quatre ans plus tard où Jeanne accorde ses faveurs au cardinal de Rohan contre de grandes largesses. Elle n'hésite pas à l'escroquer de 150 000 livres avec l'approbation du mari. Le couple achète une maison à Bar-sur-Aube et vit au-dessus de ses moyens.



Jeanne a l'idée de s'appuyer sur son ascendance pour se faire connaître de Louis XVI et Marie-Antoinette et obtenir des avantages financiers.

En 1785, le couple monte une arnaque éclaboussant la réputation de Marie-Antoinette, histoire reprise dans le roman d'Alexandre Dumas le *Collier de la Reine*.

Le Roi et la Reine souhaitent un procès public pour laver l'honneur de celle-ci et Jeanne de la Motte est déclarée coupable, condamnée à être marquée au fer rouge du V de voleuse et à la prison à perpétuité en 1786.

Elle s'échappe rapidement en juin 1787 et part à Londres où elle meurt (défénestrée) le 23 août 1791. Suicide ? Assassinat ? Nul ne le saura jamais...

relevé par : Élisabeth HUÉBER

sources : Archives départementales de l'Aube/généalogie/Fontette/1737-1777/page 146 sur 345

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeanne de Valois-Saint-R%C3%A9my